

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-16

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

PLAN D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2013

Depuis 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2013, le Département de Tarn-et-Garonne sera partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de **10 000 Euros**.

I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2013

Enjeu « impliqués de 11 à 15 ans »

- « **Sécurité dans les bus scolaires** » initiée par la Prévention Routière avec une participation de **2 800 Euros** (faire prendre conscience aux jeunes collégiens du danger relatif aux transports en commun).

- **Aide** pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la **documentation concernant la sécurité routière** adaptée aux enfants et aux adolescents, organisée par la Prévention Routière, pour un montant de **200 Euros**.

Enjeu « Deux roues motorisées » : 20 interventions

Le Conseil Général participe activement à des actions d'éducation et de prévention auprès des jeunes utilisateurs de deux roues, soit dans les collèges et les lycées, soit lors de rassemblements de motards.

En 2013, nous proposons de continuer ces actions notamment dans ces établissements scolaires et lors des rassemblements motos (ex : Valence d'Agen, rallye gendarmerie, réunion de la Fédération des motards) comme en 2010, 2011 et 2012. Une journée de sensibilisation spécifique à la conduite en sécurité de cyclomoteurs va être programmée, pour répondre à une demande de partenariat avec la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC 82).

La participation du Conseil Général est valorisée par la remise de lots tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous...

La réalisation de ces actions nécessite un montant de 2 500 Euros.

- **Aide au fonctionnement des pistes de Prévention Routière** pour un montant de **700 Euros**. Cette subvention permet le financement, par la Prévention Routière, de frais nécessaires au fonctionnement des pistes.

- **Aide pour l'organisation de la finale départementale des pistes d'éducation routière**, organisée par la Prévention Routière, pour un montant de **300 Euros**. Cet apport du Conseil Général permettra de récompenser les élèves des écoles et des collèges ayant obtenu les meilleurs classements aux épreuves proposées.

- Enfin, cette association sollicite une aide à hauteur de **1 000,00 € pour les frais d'entretien et de réparations des véhicules** utilisés par les moniteurs de pistes d'éducation routière, Gendarmes et Policiers, pour leurs interventions dans toutes les écoles du département ainsi que dans les différents collèges (classes de 6ème).

Le montant total d'aides au bénéfice de la Prévention Routière s'élèverait alors à **2 200,00 €**.

Enjeu « alcool, drogue, comportements défectueux »

Le Conseil Général souhaite, dans le cadre des actions 2013, **avoir une action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et drogue** et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association R.E.V. (Rentrez En Vie) répond complètement à ces objectifs

- Sensibiliser et faire prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas lors de soirées festives,

- Favoriser tout conducteur à prendre ses propres responsabilités afin de ramener lui et ses amis en vie,
- Encourager tout conducteur à renouveler d'eux même le principe d'un conducteur désigné à chacune de leurs sorties.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi les adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs qui désignent un chauffeur qui s'engage à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Conseil Général pourrait être marquée par une aide financière de **2 500,00 €**. Cette somme participerait au montant total nécessaire pour l'acquisition d'un véhicule en renouvellement du véhicule existant, car les frais de réparations sont devenus excessifs pour être supportés par le budget de cette petite association.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la participation du Conseil Général et imputer les dépenses correspondantes à l'article 65684 sous-fonction 621 du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général aux actions ponctuelles suivantes :

Actions	Montant
- Sécurité dans les bus scolaires	2 800,00 €
- Enjeu Deux Roues Motorisées	2 500,00 €
- Aides à la Prévention Routière	2 200,00 €
- Opérations « Capitaine de Soirée » avec R.E.V.	2 500,00 €
TOTAL	10 000,00 €

- Impute les dépenses correspondantes à l'article 65684, sous fonction 621, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,